

**NOUVELLES**

**CSN**

Numéro 346

15 septembre  
1992



**S U P P L É M E N T**

# **NON**

## **à des offres qui entravent le développement du Québec**





# Des offres inacceptables, résultat d'une négociation ratée

Par Michel Rioux

Si notre mouvement veut être fidèle à tout son cheminement sur la question nationale depuis au moins 25 ans, il s'impose que nous nous engagions de la façon la plus active pour que soient rejetées très clairement les dernières offres du fédéral.

Plus qu'un recul conjoncturel qui pourrait être réparé à la première occasion, l'acceptation de ces offres constituerait de fait un formidable croc-en-jambe à l'endroit de nos aspirations, aussi bien syndicales que nationales.

**D**ans une entrevue à *Nouvelles CSN*, le président Gérald Larose situe clairement les enjeux majeurs pour la société québécoise du débat référendaire qui s'amorce.

*«Répondre OUI à la question posée par Ottawa et par Québec, ce serait accepter de perdre immédiatement des pouvoirs. De plus, ce serait accepter de cesser de réclamer ceux qui font partie des revendications historiques du Québec. Ce serait renforcer immédiatement les institutions fédérales centrales. Ce serait, surtout, se payer un détour extrêmement coûteux, alors que la conjoncture mondiale va bientôt nous imposer de ramasser toutes nos billes pour assurer notre propre développement».*

## Une négociation complètement ratée

Le président de la CSN n'est pas étonné des sondages qui indiquent qu'une majorité significative de Québécoises et de Québécois considèrent que Robert Bourassa a raté sa négociation, ne sa-

chant pas table sur le rapport de forces dont il disposait au lendemain de Meech et des travaux de la Commission Bélanger-Campeau.

«C'est la première fois que le porte-parole du Québec traverse la table de négociation et fait sien le point de vue de ceux qui nous font face», constate-t-il. À son avis, il aurait eu tout intérêt à s'inspirer de la stratégie d'Ovide Mercredi, dont il estime qu'il a mené de main de maître ses négociations avec les différents gouvernements.

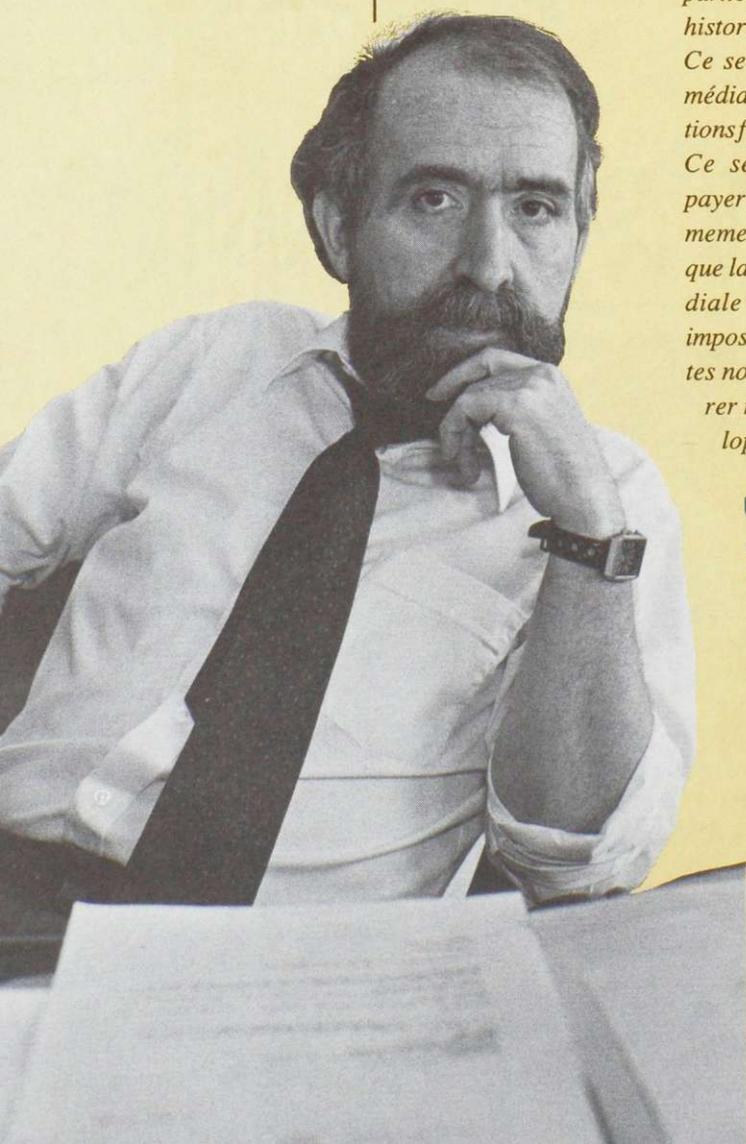
Selon Gérald Larose, s'il y a finalement eu des offres, contrairement à ce que plusieurs pouvaient croire, c'est tout simplement que contre toute attente, notre négociateur a décidé de tout céder. «C'est parce que les représentants du Québec ont accepté ce qui était sur la table sans livrer bataille qu'une entente a été conclue. Elle reconduit en effet l'essentiel de l'entente intervenue en juillet en l'absence du

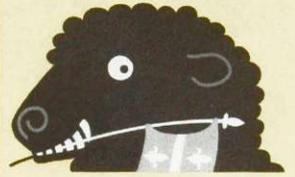
Québec. Les hauts fonctionnaires fédéraux ont d'ailleurs été clairs dans leurs précisions, qui ont trouvé un écho dans des journaux: contrairement à ce qu'affirment MM. Bourassa et Rémillard, le Québec n'a fait aucun gain en regard de ces offres», rappelle le président de la CSN.

## Le rôle des militantes et des militants

Quelle place compte occuper la CSN dans le débat qui s'amorce et qui promet d'être ardu? Les fédéraux vont en faire une bataille de ruelle et n'hésiteront devant aucun coup bas, prévoyait déjà Gérald Larose il y a 18 mois, quand il était interrogé par Jacques Godbout au cours du tournage du film *Le Mouton noir*.

Le président est clair: «Depuis le temps que la CSN, ses militantes et ses militants, se sont emparés de la question nationale et qu'ils l'ont fait progresser, à l'intérieur et à l'extérieur de notre





## La ronde Québec !?!!

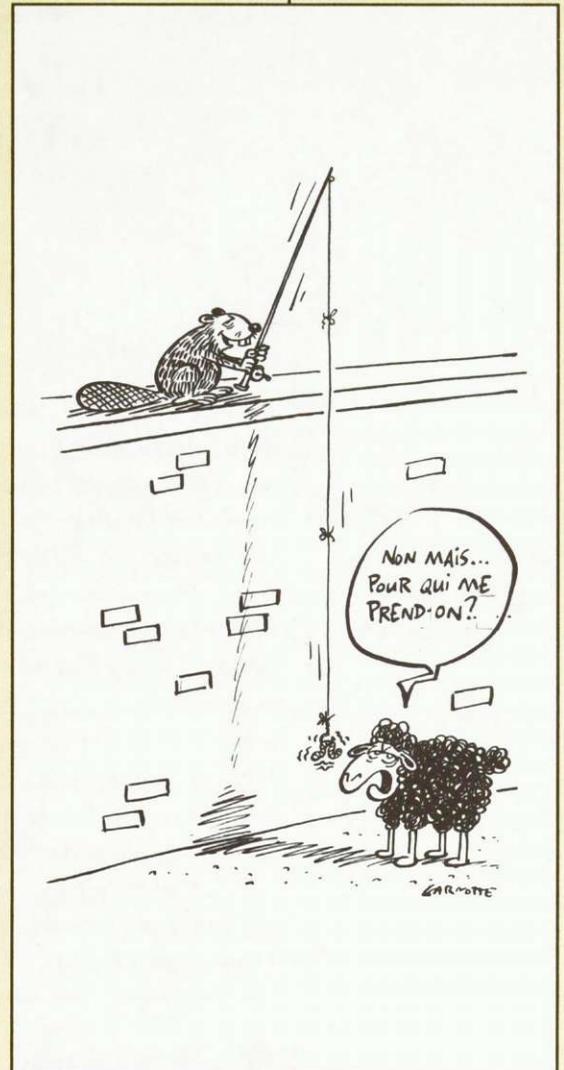
*mouvement, nous pensons que nous avons toute la légitimité nécessaire pour intervenir vigoureusement dans les semaines qui viennent», dit-il. Il compte faire le nécessaire pour que le débat porte sur le fond de la question: ces offres sont totalement inacceptables et leur acceptation signifierait non seulement un recul par rapport à la situation existante mais, de plus, contrairement à ceux qui pensent qu'un OUI mettrait fin aux débats, la porte serait plutôt ouverte à de nouveaux tiraillements particulièrement improductifs.*

*«Nous allons travailler en coordination et en lien avec tous les groupes et organisations pour qui répondre NON à ces offres apparaît vital à ce moment précis de notre histoire. Nous allons informer nos membres pour faire comprendre que notre projet de société, aussi bien au plan économique que social et culturel, ne peut d'aucune façon être compatible avec les termes de ces offres», précise-t-il.*

**U**ne chance que ce devait être la «ronde Québec». Quand on lit l'entente politique de Charlottetown, force est de constater qu'il n'est pas du tout évident que nous nous trouvons au terme de ce que Brian Mulroney appelait lui-même la «ronde Québec». Cette ronde de négociation devait en principe nous permettre de «réintégrer le giron constitutionnel canadien dans l'honneur et dans l'enthousiasme.»

Mais un décompte rapide des sujets qui reviennent le plus souvent dans le texte apporte un éclairage révélateur quant aux véritables préoccupations de ceux qui l'ont négocié.

Il y est en effet question du Canada et de ses institutions à 112 reprises. Les provinces sont mentionnées 96 fois. Les autochtones 85 fois. Il est fait mention du Québec à... 5 reprises seulement; et jamais il n'est question de l'Assemblée nationale. «Jamais non plus ne fait-on référence au peuple québécois ou encore à la nation québécoise. Nous sommes vraiment en présence d'une entreprise de banalisation du Québec, entreprise à laquelle le premier ministre Bourassa a malheureusement donné son accord», constate le président de la centrale.



## La loi 101 en danger

**L**es offres fédérales contiennent un cocktail extrêmement dangereux qui fera sauter ce qui reste de la loi 101, si le Québec devait dire OUI à ce que Robert Bourassa a négocié en notre nom.

Là-dessus, Gérard Larose hausse le ton.

«Ce qui reste de la loi 101 en matière de langue d'enseignement, du travail et des affaires, ne pourrait pas supporter les assauts conjugués qui ne manqueront pas de venir de la Charte canadienne des droits, de l'interprétation qui sera donnée à la clause de société distincte et des pouvoirs dévolus au nouveau Sénat», affirme le président de la centrale.

De fait, juge le président, ces offres nous font passer de statut de peuple fondateur à celui de grosse minorité linguistique. Car contrairement à

nos revendications historiques, qui ont constamment comporté le contrôle exclusif du Québec sur les champs de compétence directement liés à notre identité: langue, culture, immigration, les offres consacrent la présence fort active du fédéral dans ces domaines stratégiques.

«Plusieurs décennies de progression politique risquent d'être rayées de la carte. Nous sommes redevenus des Canadiens français», déplore Gérard Larose.

Il souligne par ailleurs que dans la définition de la société distincte, maintenant enchâssée à l'intérieur d'une clause Canada à contenu multiple, nous ne sommes plus des francophones. Nous sommes des parlant français.



# Contre l'infériorité au travail, mais aussi dans la société

Par Guy Ferland



Rodolphe Hamel

*«Dans ce temps-là, tout se discutait en anglais; on avait à savoir l'anglais ou bien à endurer notre mal, et même quand on pouvait le parler, on devait l'endurer pareil.*

*(...) Les gars avaient quasiment toujours enduré des conditions de travail qui ressemblaient assez souvent à l'esclavage. Il y avait des préférences au travail pour les quelque dix pour cent d'Anglais; ils avaient les meilleures jobs, et après ça on engageait des Canadiens français comme espèce de nègres blancs pour boucher les trous. Je n'ai jamais eu de préférence en tant que parfait bilingue; j'étais connu comme Canadien français, j'étais classé, même si j'ai eu plus de chances que les autres, les vrais nègres blancs.»*

Ainsi parlait Rodolphe Hamel, un des fondateurs du syndicat de l'amiante à Asbestos et leader de la grève de 49, dans une interview recueillie par la CSN à la fin de sa vie. Lui, dont les parents

avaient émigré aux États-Unis — comme un million d'autres compatriotes à l'occasion des crises économiques cycliques —, était revenu au Québec à l'âge de 17 ans «pour devenir un de ces

malheureux que l'on appelle les Canadiens français». Et c'est parce qu'il était bilingue, ayant réappris le français ici, qu'il a été pour ainsi dire forcé d'être le porte-parole de ses confrères auprès des patrons anglophones, plus souvent qu'il l'aurait voulu.

J e a n - G u y Morin, qui fut secrétaire général de la CSN de 1977 à 1981, a lui aussi été amené à représenter ses confrères parce qu'il était bilingue, et il précise que dans son secteur, le papier, les négociations se déroulaient encore en anglais pendant les années 60! On imagine mal aujourd'hui la discrimination subie, l'humiliation ressentie par les francophones dans les lieux de travail, dans tous les lieux de travail, le secteur public n'étant pas encore développé.

De même, on a mal à imaginer que le mouvement syndical lui-même reproduisait cette aliénation culturelle et économique des Canadiens français qui les infériorisait en les privant d'un élémentaire moyen de défense, celui de s'exprimer pour être

compris. Ainsi jusqu'aux années 50, les délibérations se déroulaient uniquement en anglais au Conseil du travail de Montréal, qui était pourtant un carrefour d'idées progressistes. Et Roméo Mathieu, secrétaire général de la FUIQ, une des organisations fondatrices de l'actuelle FTQ, se fit traiter publiquement de «french lunatic» lorsqu'il réclama, au début des années 50, l'interprétation simultanée aux séances du Congrès canadien du travail, une des organisations fondatrices de l'actuel CTC.

La CTCC, devenue la CSN en 1960, a été profondément marquée par cette situation d'infériorité des travailleurs canadiens français. C'est précisément ce qui explique sa fondation en 1921. Aussi a-t-elle, dès le début, multiplié les représentations politiques, au fédéral comme au provincial, à la défense des Canadiens français. Pour contre l'assimilation des minorités francophones, elle compte sur les garanties émanant d'une constitution qu'elle perçoit comme un pacte entre deux nations. Mais



comme à l'évidence, cela n'est pas suffisant, elle voit aussi dans l'accroissement des pouvoirs du Québec «une seconde ligne de défense» où la majorité francophone pourra s'épanouir.

C'est pourquoi elle a toujours résisté à la tendance centralisatrice du gouvernement fédéral et revendiqué plus de pouvoirs pour le Québec, considérant que «le peuple canadien-français, au risque de disparaître comme tel, doit demeurer maître de son éducation, de sa vie sociale et économique». (Congrès de 1944) Ses prises de position sur la santé, l'éducation, les pensions de vieillesse, le chômage, le logement, l'énergie, etc, ont toujours été dans le sens d'un statut parti-

culier pour le Québec, pour qu'il en vienne à se donner les moyens de son propre développement économique et à assurer sa propre sécurité sociale.

Par exemple, elle appuiera la création d'un impôt provincial en 1954, malgré sa vive opposition au gouvernement Duplessis, elle applaudira les instruments de développement économique mis en place au début de la Révolution tranquille qu'elle avait contribué à mettre au monde avec d'autres forces progressistes, pendant la Grande noirceur. Elle n'aura de cesse de travailler à la réforme de l'éducation et de la santé.

Cette implication de la CSN dans la question constitution-

nelle et le partage des pouvoirs entre Québec et Ottawa s'est longtemps déroulée dans la perspective d'un fédéralisme profondément renouvelé, sur la base de l'égalité juridique et pratique des francophones et anglophones. Et ce n'est qu'à la fin des années 60, devant l'évidence que cette démarche ne rejoindrait jamais celle du Canada anglais, que l'idée de la souveraineté du Québec a commencé à s'imposer dans ses débats, pour être adoptée formellement par le congrès de 1990. C'est le même cheminement qu'ont suivi les autres organisations syndicales québécoises, qu'il s'agisse de la FTQ, de la CEQ ou l'UPA. Ce n'est certes pas un hasard.

Aujourd'hui, alors que le concept de Canada français a été remplacé par celui du Québec dans la réalité politique, la CSN continue de s'impliquer dans le débat constitutionnel pour, comme dans le passé, agir sur l'organisation de la société, agir sur le fonctionnement démocratique de la société, afin que chaque personne puisse y trouver une place valorisante, ait les moyens de s'y faire une vie intéressante. C'est comme dans un syndicat: quand on s'aperçoit qu'on n'a plus de prise sur les centres de décision, on les change, et si ça devient impossible, on fonde un nouveau syndicat sur de nouvelles bases.

## Si cette concoction nous était imposée...

Par Guy Bouthillier,  
porte-parole du Mouvement Québec français



C'est toute la concoction constitutionnelle d'Ottawa qui est fautive. Nous affirmons «être un peuple»? On nous diminue au rang de simple société distincte. Nous affirmons notre droit à la différence? On nous présente un

texte qui uniformise, aplatit les différences. Nous voulons un Québec français? On renforce le bilinguisme, ici même au Québec. Nous exigeons des pouvoirs? On nous promet des discussions et, peut-être, des arrangements administratifs. Nous voulons notre référendum sur notre projet? Il est disparu, noyé dans un autre référendum sur tout autre chose.

Si cette concoction nous était imposée, cela donnerait lieu à des chicanes, d'interminables chicanes, devant les tribunaux, et surtout devant la Cour suprême. Elles nous sont d'ailleurs promises par les avocats d'Alliance Québec, qui savourent déjà leurs prochaines victoires.

Si cette concoction nous était imposée, cela donnerait lieu à des reculs, de nouveaux reculs, sur le plan de la loi 101 et de l'idée même du Québec français. Finie l'école francophone pour les immigrants. Fini l'affichage français. Fini l'espoir de franciser le travail.

Si cette concoction nous était imposée, comme l'a été celle de 1982, tout le monde comprendrait que le Canada anglais vient de gagner et que le Québec vient de perdre. Cette impression frapperait les esprits et les coeurs. En particulier, chez les nouveaux venus qui n'hésiteraient plus et iraient résolument du côté du gagnant, directement, sans avoir à faire le détour par une autre langue, le français, plus provincialisée que jamais.

Cela donnerait lieu à de l'amertume, beaucoup d'amertume: ce qui n'est pas la meilleure façon de faire du Québec une terre de bonheur — ni une terre d'accueil.

Cela ne ferait que renforcer la dimension ethnique de notre société, le morcellement ethnique de notre pays. Cette mauvaise habitude de tout ethniciser nous a été imposée de l'extérieur par l'histoire. Nous voulons en sortir. Parce qu'elle est rétrograde, mesquine, porteuse d'égoïsmes et de replis sur soi, et parfois — voyez l'ex-Yougoslavie, barbare. Nous ne voulons pas de ça. Nous voulons un pays qui soit un pays de citoyens, non un pays d'ethnies. Nous voulons un pays de langue française. Nous voulons un pays où être Québécois voudra dire être citoyen d'un pays dont la langue nationale, officielle et commune, est le français.

### Le chemin de croix de Robert Bourassa

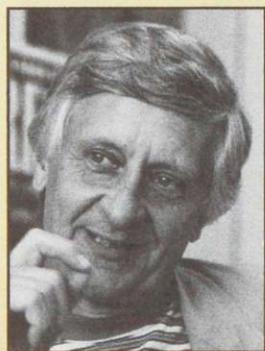
«Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a certes bu l'eau de toutes les fontaines où il avait juré de ne pas s'abreuver.

«Ses défenses sont tombées à la vitesse de l'éclair. Mardi matin, il acceptait officiellement le processus de négociations multilatérales, qu'il boycottait jusque là en le disant «entièrement discrédité». Mercredi, il acceptait une réforme du Sénat fondée sur l'égalité des provinces, principe répudié par son gouvernement et son parti. Jeudi, il concourait à la création d'un troisième ordre de gouvernement au Canada, celui des autochtones, et ravalait son opposition au jugement final des tribunaux sur la définition de ses pouvoirs. Vendredi, il remballait la requête québécoise d'une nouvelle répartition des compétences et se rangeait à l'accord canadien-anglais du 7 juillet, donc au «fédéralisme dominant» qu'il avait dénoncé. Samedi, il acceptait de tempérer la fameuse clause de «société distincte» avec un engagement touchant la dualité linguistique, malgré qu'il ait promis de quitter les lieux si ses homologues poussaient jusque là l'offensive. Si dimanche n'avait été jour de repos, il aurait fallu élargir le cimetière des aspirations perdues.»

Lise Bissonnette *Le Devoir*, 24 août 1992.



La caméra posée sur un clochard recroquevillé sur le seuil d'une porte, le cinéaste Jacques Godbout y va de ce commentaire: «Il s'en trouvera toujours pour soutenir que débattre de la question constitutionnelle est une perte de temps, comme si la misère n'avait pas une dimension politique.»



Jacques Godbout

# Un voyage dans le temps politique

Par Michel Rioux

Le lendemain de la consécration de l'échec des accords du Lac Meech, Jacques Godbout part avec sa caméra pour un voyage qui durera un an. Une année pendant laquelle il sera, avec son équipe de tournage, le témoin privilégié d'un « moment important de fièvre politique, qu'il fallait enregistrer pour mémoire », selon ce qu'il nous confiera en entrevue.

Cent dix mille pieds de pellicule et cinquante et une heures de tournage ont conduit à ce film-témoignage qui fait quatre heures.

Quatre heures pendant lesquelles défilent tour à tour devant nos yeux les Keith Spicer en *Captain Canada*, les protagonistes de la Commission Bélanger-Campeau, les jeunes libéraux en congrès, Jean Allaire à l'époque où les libéraux faisaient semblant de l'écouter, Jacques Parizeau devant les membres de l'Empire Club de Toronto, un Warrior masqué par le drapeau américain, Lucien Bouchard livrant les résultats d'un référendum étudiant sur la souveraineté où, bien entendu, le Col-

lège de Jonquière remporte la palme haut la main.

Jacques Proulx, président de l'UPA, y donne sa propre définition de la souveraineté: «*J'aime mieux être assis à la table et parler pour moi-même que de chuchoter quelque chose dans l'oreille de quelqu'un qui va parler à ma place!*»

Mais il donne surtout la parole aux jeunes. Au président des jeunes libéraux, Michel Bissonnette, des jeunes du Parti québécois, Joseph Facal, Péruvien d'origine, et des jeunes du Parti libéral du Canada, Jean-François Simard qui, avec tous les membres de son exécutif, est passé du côté du Bloc québécois lors de l'élection de Gilles Duceppe dans Hochelaga-Maisonneuve.

Certes une première au Québec, on voit dans le même meeting électoral le secrétaire général de la CSN Pierre Paquette, celui de la FTQ, Fernand Daoust, devenu président depuis et Raymond Johnston, vice-président de la CEQ, applaudis à tout rompre par un groupe de Québécois d'origine haïtienne.

«*Personne chez les anglophones, à l'exception de Spicer et de Richard Holden, n'a accepté de me rencontrer avec ma caméra*», rappelle le cinéaste dans une

entrevue à *Nouvelles CSN*. Il le déplore, conscient qu'il manque à son film une dimension qu'il ne pouvait tout de même pas inventer. Or, comme il le dit lui-même, le temps politique et le temps physique ne courent pas nécessairement dans les mêmes couloirs. Brian Mulroney y passe rapidement, le temps de nous dire que si nous ne voulions plus du Canada, il serait normal qu'en Ontario et en Colombie-Britannique, on ait moins le goût de nous entretenir...

## L'apothéose du cynisme en politique

L'absence presque totale de rappels qui auraient pu éclairer singulièrement les débats a certainement permis que le dernier congrès libéral se transforme en apothéose du cynisme en politique, Robert Bourassa y apparaissant comme un manipulateur chevronné capable de plaider, ce jour-là, le contraire de ce qu'il avait affirmé soutenir l'année, les mois ou même les jours qui avaient précédé.

*Le Mouton noir* fait une douloureuse et implacable démonstration de l'utilisation, par Robert Bourassa, de la bonne foi et de l'enthousiasme des jeunes de son parti.

Visiblement, les Michel Bissonnette et Mario Dumont l'ont cru quand, empruntant des accents gaullois, le premier ministre déclarait, solennel: «*Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, le Québec est aujourd'hui, et pour toujours, une société libre et distincte capable d'assumer son destin...*»

Sacrifiés par ceux-là mêmes qui les avaient adulés, ces jeunes, voyant sur grand écran, le lendemain même du congrès, le sort réservé à leur engagement sincère, ont dû convenir 14 mois plus tard que le président des jeunes du PQ, Joseph Facal, avait raison quand il leur disait dans le temps: «*Mais votre problème, c'est qu'en général, les positions de Robert Bourassa deviennent celles du Parti libéral.*»

## Le ridicule ne tue pas

Dans ce pays à l'envers, dont Jacques Godbout estime qu'avant d'être un pays, ce fut d'abord un contrat pour permettre la construction du chemin de fer nécessaire au développement capitaliste de l'époque, l'oeil caustique du cinéaste ne manque pas de relever plusieurs situations qui, frôlant l'absurde, n'en traçent pas moins un portrait terriblement ressem-

blant de ce pays sans bon sens.

### La démocratie, tout de même

Godbout s'enest confié dans quelques entrevues récentes: le tournage de ce film lui a permis de constater que la démocratie se porte quand même relativement bien au Québec.

En plein hiver 91, il confie à une page blanche que la qualité des travaux de la Commission Bélanger-Campeau l'empêche de verser dans le cynisme. Ce qui devait contribuer à l'amener à changer d'avis sur les «leaders d'opinion» qu'il aura cotôysés plusieurs mois à cette commission. «*Ce sont des personnes extrêmement généreuses de leur temps. Elles y ont mis leur peau*», dira-t-il.

Il y a quelques semaines, il disait à *La Presse*: «*Je voulais faire un film qui intéresse les gens à la politique, et qui leur rappelle que la démocratie est un univers fabuleux où l'homme est libre, à condition qu'ils s'en occupe constamment. J'ai, vous avez la liberté d'expression, de pensée, de déplacement, parce qu'il y a des gens, une partie de la population en tout cas, qui s'occupent de la démocratie. Le jour où on cesse de s'en occuper, on tombe sous la mafia, ou la dictature, et on est foutus. La démocratie, c'est aussi fragile que la vie, et indispensable, si on veut vivre intelligemment.*»

## Toute la vérité?

De Robert Bourassa, qu'il a connu dans l'est de Montréal sur les bancs de la petite école, Jacques Godbout dira qu'il ne ment pas, mais qu'il ne dit pas toute la vérité. «*Il se contente de restrictions mentales. De cette manière, il se paie la tête de tout le monde, mais il demeure le chef et c'est ce qu'il aime le plus au*

*monde*», constate-t-il.

À son avis, face à tous les autres dirigeants du Canada anglais avec lesquels il s'est retrouvé seul à table pour négocier cette entente—que, personnellement, il considère inacceptable et dont il estime qu'elle devrait être rejetée parce qu'elle ne tient pas debout— le premier ministre du

Québec «*a été amené à prendre son trou en notre nom, mais il ne nous l'avouera jamais.*»

Il ajoutera: «*Je pense qu'il a tout lâché parce qu'il ne se sent pas le courage d'entreprendre toutes ces négociations complexes pour mettre en place une véritable souveraineté-association.*»



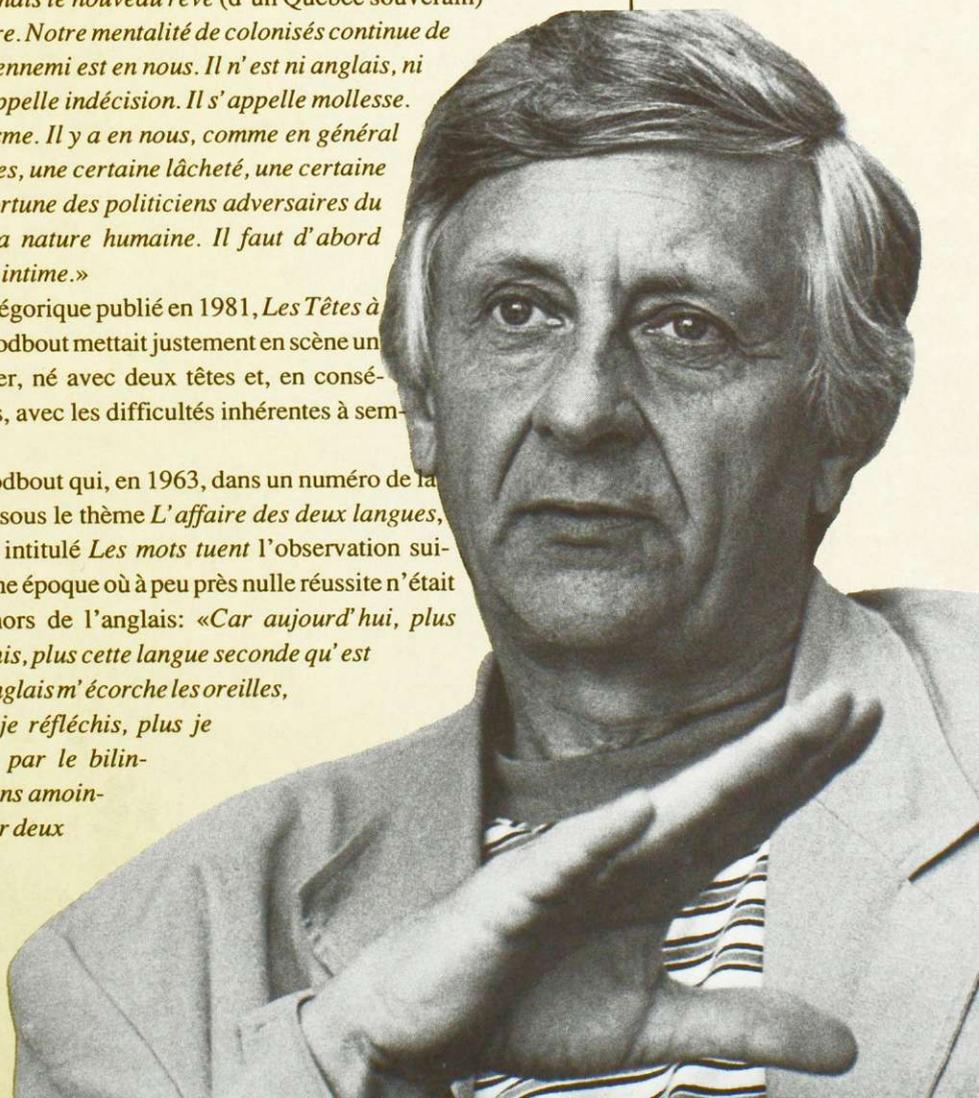
## Un Québec indépendant dans un Canada fort

Yvon Deschamps, dans une expression qui cernait admirablement notre ambivalence, disait que le peuple québécois voulait «*Un Québec indépendant dans un Canada fort*».

C'est la même propension au déchirement intérieur que l'écrivain Pierre de Bellefeuille décrivait dans un livre récent, justement intitulé *L'ennemi intime*. «*Mais comme l'a dit Gaston Miron, tant que l'indépendance n'est pas faite, elle est à faire. Le vieux rêve (d'un pays bâti par deux peuples fondateurs égaux en droits) se dissipe, mais le nouveau rêve (d'un Québec souverain) ne s'impose pas encore. Notre mentalité de colonisés continue de faire obstacle. Car l'ennemi est en nous. Il n'est ni anglais, ni néo-québécois. Il s'appelle indécision. Il s'appelle mollesse. Il s'appelle économisme. Il y a en nous, comme en général dans les autres peuples, une certaine lâcheté, une certaine vénalité qui font la fortune des politiciens adversaires du changement. C'est la nature humaine. Il faut d'abord maîtriser cet ennemi intime.*»

Dans un roman allégorique publié en 1981, *Les Têtes à Papineau*, Jacques Godbout mettait justement en scène un personnage particulier, né avec deux têtes et, en conséquence, deux langues, avec les difficultés inhérentes à semblable conformation.

C'est ce même Godbout qui, en 1963, dans un numéro de la revue *Liberté* publié sous le thème *L'affaire des deux langues*, livrait dans un texte intitulé *Les mots tuent* l'observation suivante, appropriée à une époque où à peu près nulle réussite n'était envisageable en dehors de l'anglais: «*Car aujourd'hui, plus j'écris, plus je réfléchis, plus cette langue seconde qu'est devenue pour moi l'anglais m'écorche les oreilles, la conscience; plus je réfléchis, plus je suis agacé, ennuyé, par le bilinguisme, plus je me sens amoindri de trop bien savoir deux langues.*»





# Aide-mémoire

Thèmes	Revendications historiques du Québec	Proposition de Charlottetown du 28 août 1992
Véto	Véto du Québec sur tout changement constitutionnel.	Véto de toutes les provinces sur la composition du Sénat, de la Chambre des Communes et de la Cour suprême.
Pouvoirs	Fin de l'empiétement et retrait du fédéral des juridictions des provinces, avec compensation.  Pouvoirs exclusifs du Québec sur les compétences touchant son identité (langue, culture, communication, institutions, immigration).  Accroissement des pouvoirs en matière de développement économique: politique de main-d'oeuvre, développement régional.	Légalisation de l'intervention du fédéral et négociation à tous les 5 ans pour en baliser l'ampleur. Constitutionnalisation de son pouvoir d'édicter des normes nationales en matière de juridiction provinciale  Légalisation, négociation et constitutionnalisation de nouvelles compétences du fédéral, particulièrement en matière de culture.  Légalisation, négociation et constitutionnalisation de l'intervention du fédéral en matière de main-d'oeuvre. Les autres matières restent à négocier.
<p><b>N.B.</b> Loin de décentraliser, la proposition renforce les pouvoirs fédéraux et réduit les provinces au rôle d'application des «normes nationales».</p>		
Pouvoir de dépenser du fédéral	Interdiction au fédéral de dépenser dans les domaines de juridictions provinciale et retour inconditionnel des sommes d'argent aux provinces.	Retrait possible compensé, à la condition qu'il existe un programme alternatif correspondant aux normes nationales.
Statut du Québec	Reconnaissance de l'existence du peuple québécois et de son rôle particulier dans la fondation du Canada.	Société distincte (langue, culture, code civil) devant épanouir sa minorité linguistique et ayant un statut de province égal à toutes les autres.
Charte des droits	Primauté de la charte québécoise.	Consécration de la charte canadienne. En matière de langue et de culture, il faudra une majorité de francophones qui, dans les faits, ne sera pas québécoise.
Cour suprême	3 juges sur 9 nommés par Québec.	3 juges membres du Barreau du Québec, nommés par le fédéral.

